

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0044557

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7610 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHABIBA KHACID

Date de naissance : 01.07.1963

Adresse : HATFATEH ECOUC FACOT 5 N° 25

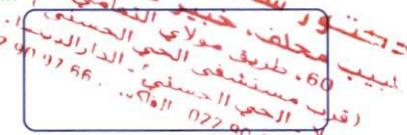
Tél. : 0663849474

Total des frais engagés :

764,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 20 SEPT 2023

Nom et prénom du malade : CHABIBA Alia Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : ACOU

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 20/09/2023

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20 SEPT 2023	C		100.00	<p>ل.س 1069666</p> <p>طبيب معلم، طبيب مولاي العلاء</p> <p>60، طبيب مولاي العلاء</p> <p>(قرب مستشفى الحسين - الدار</p> <p>ماءعلا - الحسي ١١ - نفي</p> <p>123.00 10.88</p>

20 SEPT 202

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	20.9.23.	544.40.

M. MacLean
Date
Professor

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

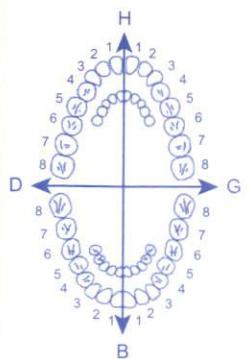
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

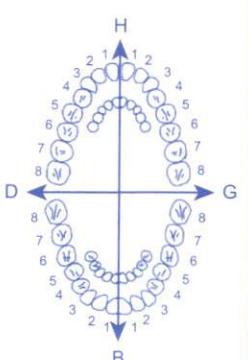
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Saïd GZOULI

Médecin Assermenté

Expert près les Tribunaux

الدكتور سعيد الكزولي

طبيب محلـف

خبير لدى المحاكم

CHABIBA

20.000x? Casablanca, le : 20 SEPT 2023

1 - Vézol



668g

2 - Voltaren 50



222.00 mg x 10

3 - Augmentol 1c



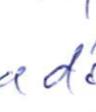
40.00 mg x 10

4 - Cetilium 20



200g

5 - Panadol 24



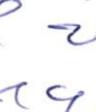
4530x2

6 - Ventolin



4500 mg x 30

7 - Vézol 20



60, Route Moulay Thami (à côté de la Polyclinique Hay Hassani), Mazola - Hay Hassani - Casablanca
Tél.: 06 22.90.70.88 - الهاتف: E-mail : drgza@gmail.com - INPE : 091069666 - IF : 51469500

X LOT: 22179 PER: 12/2025
PPV: 20,00 DH

LOT: 22179 PER: 12/2025
PPV: 20,00 DH

LOT: 22179 PER: 12/2025
PPV: 20,00 DH

PPV: 222,00 DH
LOT: 650912
PER: 11/24

مارة المعدية
LOT: 215
PER: DEC 2023
PPV: 45 DH

Lot 9 P7E
EXP 07 2024
PPV 45,30 DH

Lot FM9S
EXP 09 2024
PPV 45,30 DH

لبيـب مـولـيـ التـهـامـيـ (قرب مـصـحةـ الضـمانـ الإـعـاضـيـ) مـازـولاـ .ـ الـحـيـ الـجـدـيـ .ـ الـمـارـيـ

طـريقـ مـولـيـ التـهـامـيـ (ـبـنـاءـ الـحـيـ الـجـدـيـ) مـازـولاـ .ـ الـحـيـ الـجـدـيـ .ـ الـمـارـيـ

LOT : M20182
EXP : OCT 2024
PPV : 66.80 DH

LOT : 0410
PER : FEV 2025
PPV : 20 DH 00

PPV : 40 DH 00
PER : 06/26
LOT : M1838